

droit de passage ou de servitude comme susdit, ou ordonner que les travaux requis soient exécutés comme susdits,) la partie mécontente de l'offre ou proposition pourra nommer un expert et notifier la Corporation, et la requérir d'en nommer un second expert, chose dont elle lui donnera pareillement avis ; et il sera du devoir de la dite corporation de nommer le deuxième expert ; et en cas de négligence ou refus, après trois jours d'avis par écrit de la part de la partie mécontente de la sentence arbitrale, ou si la corporation a nommé un expert qui refuse d'agir dans les trois jours après qu'il aura reçu avis de sa nomination, aucun des juges de la Cour Supérieure de Sa Majesté résidant dans la Ville de Québec, sur la pétition sommaire de la partie mécontente de la sentence arbitrale, et sur preuve sous serment d'un témoin digne de foi, de la négligence ou du refus ci-dessus, et de la signification de la pétition à la corporation, nommera immédiatement un estimateur ou expert pour agir au nom de la dite corporation ; et les estimateurs ou experts nommés comme susdit, estimeraont la valeur ou compensation qui devra être payée par la dite Corporation, et en feront un rapport par écrit ; et si les estimateurs ou experts ne s'accordent pas, ils nommeront un tiers-arbitre, ou s'ils ne peuvent s'accorder sur la nomination d'un tiers-arbitre, l'un des juges susdits nommera sans retard un tiers-arbitre, sur la demande sommaire des estimateurs ou experts, ou de la partie mécontente, et le rapport de deux des dits estimateurs ou experts et du tiers-arbitre aura le même effet que s'il eut été, ou s'il était fait par les deux estimateurs ou experts concurremment ; et lorsque le montant de telle estimation ou compensation aura été ainsi établie, le montant après paiement duement fait, équivaldra pour la dite corporation à une quittance bonne et valable ; Pourvu toujours, que si l'une ou l'autre partie est mécontente du

Les experts
feront rapport
par écrit.

Proviso.

Dro.t d'appel.
Dépens.